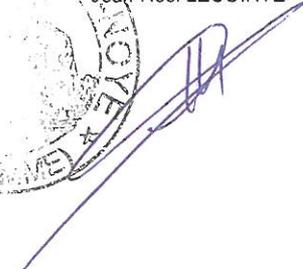


Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 28 février 2024
Extrait du registre des délibérations

n°2024-02-28-03

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">21/02/2024</p> <hr/> <p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 15</p> <p>Représentés : 2</p> <p>Absents : 6</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE</p> <p>Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Christine BOURDELLE-PATRICE par Pierre DURAND</p> <p>Étaient absentes excusées : Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient absents non excusés : Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p>
<p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Développement économique</p> <p align="center">-</p> <p align="center">Exonération révision de loyer</p> <p align="center">-</p> <p align="center">Bulle de douceur</p>	<p>Monsieur le Maire expose :</p> <p>Depuis novembre 2013, la commune loue une cellule commerciale à Madame Gwendoline QUEQUET, pour l'enseigne « Bulle de Douceur ».</p> <p>Par courriel du 14 décembre 2023, Madame QUEQUET a demandé une exonération de la révision de son loyer annuel, pour l'année 2024. En effet, elle a réalisé environ 20 000 € de travaux au sein de cette cellule commerciale.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>Pour : 16 votes Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE, Anne-Marie LATEUR (pouvoir à Maryse-Corinne ROSE), Christine BOURDELLE-PATRICE (pouvoir à Pierre DURAND)</p> <p>Abstention : 1 vote Frédéric PINOIT</p> <p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'exonérer l'enseigne Bulle de douceur du montant de la révision de son loyer, et de facturer la somme de 6 675,96 € au titre des loyers perçus pour l'année 2024. - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="443 1870 877 2128"> <p align="center">Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p>  </div> <div data-bbox="925 1870 1484 2128"> <p align="center">Le Maire Pierre DURAND</p>  </div> </div>